

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du mercredi 17 décembre 2025

PROJET DE PROCES-VERBAL

FG/MPP
2025-3980

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le jeudi 11 décembre 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 18 - Représentés : 6 - Absents : 3

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire, Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, M. Maxime Aguillé, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Jean-Eudes d'Achon, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin, Mme Rébecca Babilotte, M. Lionel Bottin, M. Pascal Simon, M. Stéphane Sabathier

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Julie Mulac (pouvoir à Mme Vatier), Mme Dominique Vignesoult (pouvoir à M. Guillon), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguillé), M. Hervé Huchet (pouvoir à M. Legrix), M. Stéphane Sabathier (pouvoir à P. Simon)

ETAIENT EXCUSES : Mme Claude Barsotti, M. Jean-Pierre Deval, M. Michel Thomasson

Le Conseil Municipal désigne Catherine VATIER comme Secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES - JURIDIQUE

1. Avis sur une demande de dérogation préfectorale au principe du repos dominical – Résidence « Hôtel de Paris » - 17 rue de Paris à Trouville-sur-Mer

FINANCES

2. Budget primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2026
3. Budget primitif du budget annexe des marchés communaux de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2026
4. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement de la commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2026

5. Subventions aux associations et au CCAS de Trouville-sur-Mer - Exercice 2026
6. Autorisation de signer des conventions financières pour le versement des subventions – Année 2026
7. Approbation des valorisations des soutiens de la Ville – Année 2026
8. Fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2026
9. Tarifs 2026 des droits de place de la régie à autonomie financière des marchés communaux de Trouville-sur-Mer
10. Vote des taux des impositions directes locales – 2026
11. Modification des tarifs relatifs aux droits de voirie – Année 2025

COMMANDÉ PUBLIQUE

12. Autorisation de lancer la procédure et de signer les marchés de travaux de clos et couvert de l'Hôtel de Ville de Trouville-sur-Mer
13. Maîtrise d'œuvre pour les travaux clos et couvert de l'Hôtel de Ville - Avenant n°1 pour fixation du forfait définitif du maître d'œuvre
14. Travaux de l'église Notre Dame des Victoires - Autorisation de signer l'Avenant n°2 au lot n°1 : Echafaudage, Maçonnerie, Pierre de taille - Entreprise LEFEVRE
15. Travaux de l'église Notre Dame des Victoires - Autorisation de signer l'Avenant n°2 au lot n°2 : Menuiserie, Charpente - Entreprise MDB
16. Travaux de l'église Notre Dame des Victoires - Autorisation de signer l'Avenant n°2 au lot n°3 : Couverture -Entreprise GALLIS
17. Marché de gestion du stationnement payant sur voirie et dans les parcs enclos avec fourniture et pose de matériel - Autorisation de signer l'Avenant n°2 – STE INDIGO PARK
18. Décision sur le principe de recours à la sous-concession pour l'exploitation des lots situés sur le domaine public maritime de Trouville-sur-Mer
19. Autorisation de signer un contrat d'adhésion au groupement Valae ProClub pour l'achat de denrées alimentaires pour la restauration collective

AMENAGEMENT-FONCIER

20. Autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux au profit du Comité départemental des Pêches et des élevages marins du Calvados
21. Autorisation de signer une convention mise à disposition de locaux au profit de l'Association Bac Emploi
22. Autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Office du Tourisme et d'attractivité de Trouville-sur-Mer
23. Octroi de subventions pour ravalement de façades

RESSOURCES HUMAINES

24. Renouvellement d'une activité accessoire de Directeur de la Régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public des « Marchés communaux de Trouville-sur-Mer »
25. Instauration de l'indemnité de mise sous pli de la propagande électorale –
Elections municipales des 15 et 22 mars 2026
26. Autorisation d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Année 2026
27. Mise à disposition de véhicules à des agents de la commune – 2026
28. Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'association « Trouville Olympique Natation (T.O.N.)
29. Autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers - Année 2026
30. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026
31. Autorisation de recourir à des intervenants extérieurs – Année 2026
32. Actualisation du règlement du temps de travail des agents de la Ville et du CCAS

DEVELOPPEMENT DURABLE

33. Octroi de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo neufs ou d'occasion

POLICE MUNICIPALE

34. Extension du dispositif de vidéoprotection - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)

SPORTS PLAGE ASSOCIATIONS

35. Autorisation de signer une convention avec la société Chronoboom – Année 2026

TEMPS DE L'ENFANT

36. Octroi d'une subvention à l'école primaire publique de Trouville-sur-Mer – Participation à la classe de neige 2026
37. Participation aux projets pédagogiques – Ecole primaire publique de Trouville-sur-Mer – Année 2026

CULTURE - MUSEE

38. Autorisation de signer une convention d'achat d'une collection d'objets patrimoniaux pour les collections du Musée Villa Montebello – Collection Hubert MOISY

SEANCE POINTS - VOTES ET DEBATS

- Désignation d'une Secrétaire de séance : Mme Catherine VATIER.
- 6 pouvoirs ont été remis.
- Madame le Maire présente ses excuses aux Trouvillais et aux membres du Conseil Municipal pour le dysfonctionnement technique de la diffusion Web du dernier conseil.
- Inscription des questions orales : aucune n'a été déposée.
- Information au conseil sur les décisions prises par Mme le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées : Le Conseil Municipal en prend acte.
- Procès-Verbal du 26 novembre 2025 : Vote à l'unanimité après ajouts.

Mme Babilotte confirme le problème d'enregistrement et constate que le procès-verbal de la première délibération, relative à l'attribution des salles, est incomplet et ne retrace pas fidèlement le contenu des échanges.

Mme le Maire rappelle que le procès-verbal rend compte des discussions sans en reproduire l'intégralité mot pour mot.

Mme Babilotte indique qu'aucune de ses interventions n'y est retranscrite.

Mme Vatier précise que les discussions ont fait l'objet d'une synthèse dans le procès-verbal.

Mme le Maire propose d'ajouter un complément au procès-verbal et demande à Mme Babilotte ce qu'elle souhaite y voir figurer. Mme Babilotte transmettra son intervention par écrit. Mme le Maire accepte de l'intégrer au procès-verbal.

Mme Fresnais souligne que, concernant le débat d'orientations budgétaires, certains arguments ne sont pas retranscrits.

Mme le Maire rappelle que des tests sont effectués concernant l'enregistrement, mais que des défaillances techniques peuvent survenir juste avant le démarrage de la séance. Elle propose à Mme Fresnais de transmettre également ses propos par écrit afin qu'ils soient ajoutés au procès-verbal.

- Le Conseil Municipal prend acte des Indemnités versées aux élus sur le mandat.

DELIBERATIONS – VOTES ET DEBATS

2025-180
Le Conseil Municipal en prend acte

Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° de délibérations et votes

2025-181
Adopté à l'unanimité

2025-182
Adopté à la majorité

S'abstiennent :
Groupe S. Fresnais, R.Babilotte, I. Bottin,
P. Simon, S. Sabathier (pouvoir à
P. Simon)

Le reste du Conseil Municipal vote Pour

AFFAIRES GENERALES - JURIDIQUE

1. Avis sur une demande de dérogation préfectorale au principe du repos dominical – Résidence « Hôtel de Paris » - 17 rue de Paris à Trouville-sur-Mer

FINANCES

2. Budget primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2026

M. d'Achon souligne la parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement et remercie Mme le Maire, le Directeur Général des Services ainsi que l'ensemble des services. Il évoque également la dette et félicite la municipalité pour sa réduction significative. Il précise que l'augmentation de la taxe foncière par l'État a permis de générer des recettes supplémentaires. Sans ces ressources inattendues, la ville n'aurait pu ni rembourser la dette ni réaliser des investissements.

Mme le Maire précise que les bases fiscales ont augmenté en raison de la hausse de l'inflation, entraînant également une augmentation de toutes les charges de la ville. C'est grâce au travail rigoureux de l'ensemble de la majorité actuelle que la dette a pu être réduite.

Mme Vatier ajoute que la renégociation de la concession du Casino a également contribué à l'accroissement des ressources fiscales.

Mme le Maire complète, comme l'a rappelé Mme Pando, qu'il y a eu une hausse des charges de personnel (revalorisation du point d'indice) non compensée par l'État, nécessitant la recherche de financements complémentaires.

M. d'Achon remarque que les taxes foncières sont plus élevées que la moyenne.

Mme le Maire répond que la Ville n'a pas augmenté les bases, hormis de 2 % en 2021, et que malgré cela, la dette a été réduite de plus de 10 %.

M. d'Achon interroge sur l'opportunité manquée de profiter des taux d'intérêt bas pour réduire l'encours de la dette, notamment pour financer des investissements dans le logement, la voirie ou les réseaux électriques.

Mme le Maire répond qu'il n'est pas justifié d'emprunter en l'absence de besoins identifiés.

Mme Babilotte indique que les travaux de l'Hôtel de Ville et de l'Église Notre-Dame de Bonsecours auraient pu être engagés plus tôt et qu'il reste encore beaucoup à faire.

Mme le Maire précise que ces travaux sont soumis à la réglementation des marchés publics et à des plafonds à ne pas dépasser. Le montant maximum des travaux engagés correspond à la limite des marchés conclus, soit 8 millions d'euros.

M. Guy Legrix souligne que d'importants travaux ont déjà été réalisés sur le patrimoine et que les services, déjà très sollicités, n'auraient pu supporter la charge de chantiers supplémentaires.

Mme Babilotte rétorque que peu d'actions ont été menées sur le patrimoine, à l'exception des quais.

Mme le Maire rappelle que la réfection d'un patrimoine historique nécessite des études préalables obligatoires. Trois années ont été nécessaires pour celles concernant l'Église Notre-Dame de Bonsecours. L'Église Notre-Dame des Victoires, patrimoine attendu par tous depuis longtemps, a été prise en charge. Une négociation avec le groupe Barrière a permis la reprise par la Ville de bâtiments pour un montant de 13 millions d'euros. Le Musée et l'Hôtel de Ville seront également rénovés, mais ces projets se réalisent étape par étape. Les services sont débordés et il est impossible de tout gérer simultanément.

Mme Fresnais prolonge le débat en reconnaissant que Mme le Maire a engagé une politique de réfection du patrimoine qui était urgente et que cette décision a été votée collectivement, mais que ses priorités personnelles sont différentes. Elle aurait davantage privilégié la voirie et l'éclairage public, sujet abordé précédemment avec Mme Vatier. Depuis 2021, davantage de financements auraient dû être alloués à ces domaines, dont les études sont moins complexes que pour le patrimoine. Les citoyens se plaignent depuis cinq ans de l'éclairage, notamment dans le quartier de la Cavée.

Mme le Maire explique que certaines voiries présentent des problèmes importants, comme la rue de la Cavée. L'ensemble de l'éclairage public sera refait d'ici décembre 2026. Des plans pluriannuels sont établis, mais le temps est nécessaire car les procédures publiques sont beaucoup plus longues que dans le secteur privé.

Mme Fresnais indique que lorsque l'on paie des impôts parfois très élevés, on attend le service correspondant, c'est-à-dire une chaussée sans trous et un éclairage public fonctionnel.

Mme Pando partage cet objectif et précise que des quartiers entiers ont été refaits, par exemple du côté du cimetière où 3 000 mètres de réseau ont été rénovés. Ces travaux prennent beaucoup de temps.

Mme Vatier rappelle qu'un plan pluriannuel existe pour la voirie et qu'il n'est pas possible de dépasser ce budget. L'emprunt était très important et en 2018, la Ville a failli être placée sous tutelle. Il était donc impératif de désendetter la collectivité.

Mme le Maire demande de revenir au sujet du budget.

Mme Babilotte ajoute que concernant les courts de tennis, aucune action n'a été entreprise jusqu'au budget 2026. Les terrains sont dans un état lamentable et présentent des risques d'accidents pour les joueurs.

Mme le Maire fait savoir que l'ensemble des tennis est sous concession et qu'il incombe au concessionnaire de maintenir ou remettre en état ces terrains. Rien n'ayant été fait, la Ville a décidé de laisser un espace en meilleur état pour les futurs délégataires.

Mme Babilotte rappelle qu'auparavant, des investissements avaient été réalisés.

Mme le Maire explique que des aides avaient été accordées, mais que le contrat de concession ne prévoyait pas que la Ville prenne en charge ces réfections.

M. d'Achon fait remarquer que pour être en situation de faillite, il faut être dans l'impossibilité de payer les charges de personnel, ce qui, selon lui, n'était pas le cas entre 2018 et 2020.

Mme le Maire affirme que la Ville était à la limite. Un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes a été effectué à son arrivée et la situation financière de la Ville était effectivement dans le rouge.

Mme Babilotte demande si Mme le Maire faisait déjà partie de l'ancienne majorité.

Mme Fresnais indique que la cession d'une partie du terrain de Saint-Jean a été omise dans le budget.

Mme le Maire répond que c'est la Trésorerie Publique qui a demandé de retirer toutes les cessions du budget initial, car elles ne reflètent parfois pas le budget réel lorsque l'opération n'est finalement pas réalisée, comme ce fut le cas en 2025. Elles seront ajoutées progressivement dans des délibérations de modification budgétaire.

Mme Fresnais en convient, mais précise qu'elles figurent dans les orientations. Le Conseil municipal procède ensuite aux votes des budgets de fonctionnement et d'investissement.

2025-183
Adopté à l'unanimité

3. Budget primitif du budget annexe des marchés communaux de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2026

2025-184
Adopté à la majorité

4. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement de la commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2026

S'abstiennent :
Groupe S. Fresnais, R.Babilotte, P. Simon,
S. Sabathier (+ pouvoir à P. Simon)

Mme Fresnais s'abstient car le projet de complexe nautique est intégré.

Le reste du Conseil Municipal vote Pour

2025-185

S'abstiennent :

M. Taque et Mme Outin : ARA
Mme Fresnais : les Tocades, Voile, Postel,
Musique sur Mer

M. d'Achon : les Tocades
Mme le Maire, Mme Pando : Postel
Mme Babilotte : Trouville Tennis Club
Adèle Grand Brodeur : Off
Le reste du Conseil Municipal vote Pour

5. Subventions aux associations et au CCAS de Trouville-sur-Mer - Exercice 2026

Pas de questions particulières.

2025-186
Adopté à l'unanimité

6. Autorisation de signer des conventions financières pour le versement des subventions – Année 2026

2025-187
Adopté à l'unanimité

7. Approbation des valorisations des soutiens de la Ville – Année 2026

2025-188
Adopté à l'unanimité

8. Fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

M. d'Achon interroge sur l'application de l'inflation.

Mme le Maire indique que l'inflation n'est pas répercutée sur les tarifs, qui sont maintenus.

2025-189
Adopté à l'unanimité

9. Tarifs 2026 des droits de place de la régie à autonomie financière des marchés communaux de Trouville-sur-Mer

2025-190
Adopté à l'unanimité

Mme le Maire indique que les commerçants estimaient que les tarifs des marchés étaient trop élevés. Une simplification a été mise en place avec seulement deux périodes tarifaires, estivale et hivernale, accompagnée d'une baisse des tarifs. Une confusion s'est produite entre les prix hors taxes et toutes taxes comprises.

2025-191
Adopté à l'unanimité

10. Vote des taux des impositions directes locales – 2026

Mme le Maire indique que les taux des impositions directes locales sont maintenus au même niveau que ceux appliqués en 2024 et 2025.

2025-192
Adopté à l'unanimité

11. Modification des tarifs relatifs aux droits de voirie – Année 2025

Mme le Maire explique qu'une incohérence totale existait entre le règlement intérieur, adopté par les commerçants et prévoyant un tarif terrasse ouverte et un tarif terrasse aménagée, et le logiciel de facturation qui cumulait plusieurs tarifs. Suite à une réunion organisée avec les commerçants, ces derniers se déclarent satisfaits de la nouvelle tarification et de la présentation de la facture.

2025-193
Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

12. Autorisation de lancer la procédure et de signer les marchés de travaux de clos et couvert de l'Hôtel de Ville de Trouville-sur-Mer

13. Maîtrise d'œuvre pour les travaux clos et couvert de l'Hôtel de Ville - Avenant n°1 pour fixation du forfait définitif du maître d'œuvre

Mme le Maire annonce que la rémunération du maître d'œuvre va légèrement augmenter en raison de travaux supplémentaires.

Mme de la Grandière s'étonne que l'ensemble des prestations d'un architecte ne soit pas calculé dès le début du projet.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une révision du forfait initial, certaines tâches n'ayant pas été prévues dans le premier contrat et devant donc être ajoutées.

2025-194
Adopté à l'unanimité

14. Travaux de l'église Notre Dame des Victoires - Autorisation de signer l'Avenant n°2 au lot n°1 : Echafaudage, Maçonnerie, Pierre de taille - Entreprise LEFEVRE

2025-195
Adopté à l'unanimité

15. Travaux de l'église Notre Dame des Victoires - Autorisation de signer l'Avenant n°2 au lot n°2 : Menuiserie, Charpente - Entreprise MDB

2025-196
Adopté à l'unanimité

16. Travaux de l'église Notre Dame des Victoires - Autorisation de signer l'Avenant n°2 au lot n°3 : Couverture -Entreprise GALLIS

2025-197
Adopté à l'unanimité

17. Marché de gestion du stationnement payant sur voirie et dans les parcs enclos avec fourniture et pose de matériel - Autorisation de signer l'Avenant n°2 – STE INDIGO PARK

Mme le Maire annonce que de légers ajustements de paramétrages ont été effectués pour un montant de 4 039,20 €, nécessitant la signature d'un avenant.

M. d'Achon demande sur combien d'années sera amortie la somme engagée de 600 000 €.

Mme le Maire répond que le contrat inclut également l'installation des barrières ainsi que la maintenance, et que cet investissement sera amorti au bout de quatre ans.

Mme de la Grandière interroge au sujet du parc enclos situé en face de la Mairie, équipé d'une borne électrique. Elle s'étonne que l'utilisateur paie deux fois par rapport aux autres usagers : l'électricité et le stationnement. Elle trouve cette situation surprenante au regard du soutien à l'environnement.

Mme le Maire explique que le règlement de l'électricité revient au prestataire de la borne et que l'utilisateur ne paie pas deux fois son stationnement.

Mme Babilotte interroge, dès lors que le matériel sera amorti au bout de quatre ans, sur le montant du contrat hors installation.

Mme le Maire répond que l'installation représente environ 300 000 euros.

2025-198
Adopté à la majorité

S'abstiennent :
Groupe S. Fresnais, R.Babilotte, P. Simon,
S. Sabathier (pouvoir à P. Simon)

Le reste du Conseil Municipal vote Pour

18. Décision sur le principe de recours à la sous-concession pour l'exploitation des lots situés sur le domaine public maritime de Trouville-sur-Mer

Mme le Maire explique que la concession, initialement détenue par l'État puis transférée à la Ville, est désormais cédée à des particuliers pour l'exploitation d'activités que la Ville ne peut gérer directement, telles que les restaurants ou les tennis.

Mme Fresnais évoque le retrait des termes « plage privée », remplacés par « location de matelas et parasols », ce qui revient selon elle à privatiser la plage.

Mme le Maire confirme que la mention a bien été supprimée.

Mme Babilotte signale que dans les documents annexes, il est indiqué que chaque lot sera remis complètement vierge. Elle demande ce que cela signifie pour les terrains de tennis.

Mme le Maire indique qu'ils seront livrés en l'état. Des états des lieux d'entrée et de sortie seront effectués.

Mme Babilotte évoque les lots 1, 2, 4 et 7.

Mme le Maire précise que seuls les lots 1 et 4 seront remis en état.

Mme Babilotte en déduit que le lot 7, pourtant dans un état lamentable, ne sera pas remis en état.

Mme le Maire le confirme et indique que le nouveau délégataire procèdera aux investissements nécessaires.

Mme Babilotte fait remarquer qu'un investissement de 200 000 euros alors qu'il en restera 600 000 euros à prévoir sera compliqué pour les petits investisseurs. Elle déplore l'absence d'accès à l'audit.

Mme le Maire informe que le cahier des charges sera établi courant ou fin janvier 2026 et permettra au plus grand nombre de postuler à la reprise des tennis.

Mme Fresnais demande pourquoi l'accès à l'audit n'est pas possible.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de documents de travail internes à la Mairie qu'elle n'a pas à les communiquer.

Mme Babilotte estime que le travail devrait se faire en toute transparence.

Mme le Maire rappelle qu'une enquête publique a été réalisée. Sur les 24 réponses obtenues, 20 concernaient les tennis. L'ensemble de ces remarques a été pris en compte dans la rédaction du cahier des charges. Elle souligne que le souhait collectif est que les tennis restent trouvillais, conviviaux et accessibles à tous. Bien que le commissaire enquêteur ait indiqué que ces réponses ne pouvaient être prises en compte, Mme le Maire a décidé de les intégrer, estimant cela primordial.

Mme de la Grandière demande à Mme le Maire si Mme le Maire n'a pas le droit de communiquer l'audit à d'autres élus ou si elle ne veut pas le faire ?

Mme le Maire répond qu'ils ne l'ont communiqué à personne et qu'ils n'ont pas le droit de le faire car c'est un document de travail interne.

Mme Babilotte demande à nouveau à Mme le Maire si elle n'a pas le droit de communiquer ?

Mme le Maire répond c'est un document de travail interne à la Mairie et ceux-ci ne sortent pas de la Mairie. Elle annonce qu'un appel d'offres sera lancé et qu'il est nécessaire que ces documents restent confidentiels afin de ne pas biaiser le choix qui sera effectué en septembre 2026, sans savoir qui effectuera ce choix.

Mme Babilotte se déclare satisfaite que Mme le Maire prenne en compte toutes les remarques qui ont été faites.

2025-199
Adopté à l'unanimité

19. Autorisation de signer un contrat d'adhésion au groupement Valae ProClub pour l'achat de denrées alimentaires pour la restauration collective

AMENAGEMENT-FONCIER

2025-200
Délibération reportée
Accord des conseillers

20. Autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux au profit du Comité départemental des Pêches et des élevages marins du Calvados

M. Bottin souhaiterait une réduction, précisant qu'à l'origine le montant correspondait au salaire de l'agent communal mis à disposition et qu'antérieurement la mise à disposition était gratuite.

Mme le Maire propose de reporter cette délibération

2025-201
Adopté à l'unanimité

21. Autorisation de signer une convention mise à disposition de locaux au profit de l'Association Bac Emploi

2025-202
Adopté à l'unanimité

22. Autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Office du Tourisme et d'attractivité de Trouville-sur-Mer

M. d'Achon demande qui prend en charge les travaux en cours.

Mme le Maire répond que les travaux sont financés par l'Office du Tourisme.

2025-203
Adopté à l'unanimité

23. Octroi de subventions pour ravalement de façades

2025-204
Adopté à l'unanimité

2025-205
Adopté à l'unanimité

2025-206
Adopté à l'unanimité

2025-207
Adopté à l'unanimité

2025-208
Adopté à l'unanimité

2025-209
Adopté à l'unanimité

2025-210
Adopté à l'unanimité

2025-211
Adopté à l'unanimité

2025-212
Adopté à l'unanimité

2025-213
Adopté à l'unanimité

2025-214
Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

24. Renouvellement d'une activité accessoire de Directeur de la Régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public des « Marchés communaux de Trouville-sur-Mer

Mme Fresnais se dit ravie que ce soit Mme Quiévreux qui prenne cette direction.

25. Instauration de l'indemnité de mise sous pli de la propagande électorale Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

26. Autorisation d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Année 2026

27. Mise à disposition de véhicules à des agents de la commune – 2026

28. Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'association « Trouville Olympique Natation » (T.O.N.)

29. Autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers - Année 2026

Mme Babilotte demande si le nombre d'agents sera identique et dans quels secteurs ils interviendront.

Mme Pando répond qu'une personne supplémentaire sera recrutée et que les agents pourront intervenir dans tous les domaines. Elle précise qu'il n'y a plus de difficultés de recrutement.

30. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026

31. Autorisation de recourir à des intervenants extérieurs – Année 2026

32. Actualisation du règlement du temps de travail des agents de la Ville et du CCAS

Mme le Maire et Mme Pando annoncent que plusieurs avancées ont été faites.

DEVELOPPEMENT DURABLE

33. Octroi de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo neufs ou d'occasion

POLICE MUNICIPALE

34. Extension du dispositif de vidéoprotection - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)

Mme Fresnais s'étonne que davantage de caméras ne soient pas installées, notamment dans certains quartiers où les commerçants en ont fait la demande.

Mme le Maire partage ce constat mais précise que le plan de déploiement est pluriannuel.

SPORTS PLAGE ASSOCIATIONS

2025-215
Adopté à l'unanimité

35. Autorisation de signer une convention avec la société Chronoboost – Année 2026

TEMPS DE L'ENFANT

2025-216
Adopté à l'unanimité

36. Octroi d'une subvention à l'école primaire publique de Trouville-sur-Mer – Participation à la classe de neige 2026

2025-217
Adopté à l'unanimité

37. Participation aux projets pédagogiques – Ecole primaire publique de Trouville-sur-Mer – Année 2026

CULTURE - MUSEE

2025-218
Adopté à l'unanimité

38. Autorisation de signer une convention d'achat d'une collection d'objets patrimoniaux pour les collections du Musée Villa Montebello Collection Hubert MOISY

Mme Fresnais demande comment cette collection a été estimée en l'absence d'inventaire notarié et s'interroge sur les raisons pour lesquelles il ne s'agit pas d'un don.

Mme le Maire explique que le Responsable du Musée de la Villa Montebello a précisé que la valeur réelle est bien plus élevée, qu'un risque de dispersion existait et que ces objets viennent compléter la collection. Elle souligne que le prix demandé est dérisoire au regard de la quantité de pièces proposées.

Mme Fresnais rappelle que M. Barillet avait également constitué de très belles collections.

Mme le Maire répond qu'il est essentiel que ce patrimoine demeure propriété de la Commune.

Fin de la Séance à 19h30

Pour extrait certifié conforme

Procès-verbal adopté lors du conseil municipal du 5 février 2026 et publié sous forme électronique sur le site internet de la commune www.trouville.fr le :	10 février 2026
Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à la disposition du public	

ANNEXES

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE